VILLAZ INFOS

MAIRIE
1 Place de la Mairie
74370 VILLAZ

☎ 04.50.60.61.64
🖷 04.50.60.66.73
www.villaz.fr

N°138 septembre-octobre 2013

A VOTRE AGENDA !

02/09 : reprise chorale Prélude
4/09: Assemblée Générale d'AEL
4 :09/ : Inscriptions ASP pour les catégories jeunes
6, 7, et 8/09: Vogue
7, et 8 septembre : journées portes ouvertes Filière aventures
8/09 : Foulée Villazoise
9/09 et 14/10: Conseil Municipal
10/09: Assemblée Générale du FJEP
12/09 : Assemblée Générale de l'APE
14/09 : inscriptions tennis
16 /09 : début cours de yoga
24/09: Assemblée Générale des Renardeaux
24/09 : inscriptions danse et culture
21 et 28/09 : Inscriptions au catéchisme
11/10 : Assemblée Générale Club des Sports
19 /10 : assemblée générale BALAFON

PROCHAINE EDITION
Merci de faire suivre vos articles

AVANT LE 15 OCTOBRE 2013
Courriel mairie@villaz.fr

Un trousseau de clefs a été trouvé route du Grand Nant le 19 Août.
Contactez la mairie au 04.50.60.61.64

Mme Esther Sainte–Rose a fermé son cabinet dentaire à Villaz, le 30 MAI 2013. Nous espérons rapidement la venue d'un nouveau professionnel afin de répondre aux besoins de la population.

EDITORIAL

La communication au cours des six mois précédant le scrutin est réglementée. Selon l'article L 52-1 alinéa 2 du code électoral, « à compter du premier jour du sixième mois précédant le mois au cours duquel il doit être procédé à des élections générales (soit du 01/09/2013 à mars 2014), aucune campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité ne peut être organisée sur le territoire des collectivités intéressées par le scrutin. »

A compter du 1er septembre les actions de communication sont donc encadrées, les bulletins municipaux sont concernés.

De ce fait, l'éditorial du maire est donc suspendu jusqu'à mars 2014.

Les prochains numéros ne comprendront que des informations générales, évitant tout article tendancieux pour que Villaz-infos ne se transforme en tribune de débat électoral.

Christian METRAL nous a quittés le 24 juillet dernier. Agriculteur depuis 1974, il s'est beaucoup impliqué dans la vie et les associations de la commune. De par son métier , il a collaboré à la gestion de la coopérative laitière de Villaz. Au niveau de la commune, Christian a réalisé 4 mandats de conseiller municipal avec différentes équipes.

Il s'est engagé auprès de nombreuses associations. A l'Association Sportive du Parmelan où il a joué au foot avec passion et participé aux différentes activités du club. Au Foyer des Jeunes, il a accompagné et encadré les enfants de Villaz à l'activité Ski du mercredi pendant une vingtaine d'années.

CONSEILS MUNICIPAUX

Séance du 17 juin 2013

Délibération n° 6.1.2013 - Taxes d'urbanisme – Demande de remise de pénalités de retard
Délibération adoptée à la majorité des membres présents avec 8 voix « Pour » et une abstention

Délibération n° 6.2.2013 - Budget de l'Eau – Admission en non- valeur de produits irrécouvrables –

Délibération adoptée à la majorité des membres présents avec 8 voix « Pour » et une abstention d'admettre en non-valeur le titre d'un montant de 145,55€.

Délibération n° 6.3.2013 - Restaurant scolaire – Prix du ticket repas – Année scolaire 2013/2014
Le prix d'achat du repas, facturé par le Château de Bon Attrait pour l'année scolaire 2013/2014, sera augmenté de 1.50 % par rapport à l'année précédente. Les tarifs sont modulés en fonction du quotient familial.

	Année scolaire 2013/2014		
	Tarif « régulier»	**Tarif « occasionnel »**	**Tarif « hors délai »**
Tarif A	**5,45€**	**6,30€**	**7,50€**
Tarif B	**4,90€**	**5,60€**	
Tarif C	**3,75€**	**4,35€**	
Tarif « employés municipaux»	**4,20€**		

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 6.4.2013 - Mise à disposition d'un agent communal – Convention à intervenir avec la Communauté de Communes du Pays de Filière (CCPF)
Concernant le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), la commune de Villaz renouvelle la mise à disposition de Mathieu DUPORT-ROSAND, Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives, employé par la Mairie à temps complet, à raison de 482 heures annualisées (représentant 30 % du temps complet) sur la période s'étalant du 1er septembre 2013 au 31 août 2014.
Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 6.5.2013 - Mise à disposition d'un agent communal – Convention à intervenir avec l'Association Sportive du Parmelan (ASP)
Dans la continuité du partenariat existant avec l'ASP concernant le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), la commune de Villaz renouvelle la mise à disposition de Mathieu DUPORT-ROSAND, Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives, employé par la Mairie à temps complet, à raison de 482 heures annualisées (représentant 30 % du temps complet) sur la période s'étalant du 1er septembre 2013 au 31 août 2014.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 6.6.2013 Recensement de la population 2014 - Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement-
En 2014 les habitants de la commune seront recensés, la collecte aura lieu du 16 janvier au 15 février 2014. Le coordonnateur communal, dont le rôle est central pour la réussite de la collecte, sera l'interlocuteur de l'INSEE pendant la campagne de recensement à venir. Il doit être nommé par arrêté municipal.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 6.7.2013 Recensement de la population 2014 – Création de postes d'agents recenseurs
Pour préparer et réaliser l'enquête de recensement, la commune aura à mettre en œuvre des moyens humains, à savoir 5 agents recenseurs opérant sur le terrain.
Ces agents ne peuvent en aucun cas exercer sur la commune des fonctions électives.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 6.8.2013 Vente terrain des Cruets à IDEIS et Haute Savoie Habitat
Dans le cadre du projet de construction du cabinet médical et de logements sociaux en locatif et en accession, une surface de 2602 m2, sera vendue à IDEIS et Haute Savoie Habitat pour un montant total de 347 000€.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 6.9.2013 Garantie de prêt pour logements sociaux des Cruets

Dans le cadre du même projet de construction du cabinet médical, de logements sociaux en accession d'une part, et en locatif d'autre part, (8 logements : 6 PLUS et 2 PLAI); l'OPH de la HAUTE SAVOIE est amené à contracter des prêts, auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. Pour assurer la garantie de ces prêts et d'en fixer le taux, (le taux de garantie conditionnant notamment le nombre de logements réservés pour la commune), le conseil municipal adopte à l'unanimité cette garantie à hauteur de 50%. La commune disposera ainsi de 2 logements sur son contingent.

Délibération n° 6.10.2013 Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable pour les années 2011 et 2012

Ces deux rapports peuvent être consultés à la mairie et sur le site.
Ils ont été approuvés à l'unanimité.
www.villaz.fr

Délibération n° 6.11.2013 Avenant au marché de travaux de rénovation des groupes scolaires 1 et 2 (lot N°7 : Cloisons, plafonds, isolation)

Le lot n°7 (Cloisons Isolation Plafonds et Faux Plafonds) avait été attribué à l'entreprise BATISOL. Suite à la reprise et la poursuite d'activité de cette dernière par la nouvelle société : Jean Paul CHAFER-BATISOL, le marché a donc été confié à cette entreprise CHAFER-BATISOL par avenant.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 6.12.2013 Avenants au marché de travaux de rénovation du Presbytère à intervenir pour les lots n°04 (Menuiseries extérieures), n° 08 (Electricité – Courants faibles) et n°12(Sols souples).

Suite à des travaux supplémentaires et des modifications rendus nécessaires en cours de chantier, il y a lieu de passer des nouveaux avenants pour les lots pré cités, dont le nouveau montant de l'opération est porté à **477 503,78€ H.T.**
Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 6.12.2013 Budget général 2013 – Décision Modificative n° 2

Il s'agit d'amortir les subventions d'équipement aux personnes de droit privé(HALPADES et BOUYGUES) versées en 2009 pour un montant de 28 901.02 € d'une part, et d'autre part pour amortir les travaux effectués en 2004 pour des réseaux d'assainissement pour un montant total de 39 323.54 €.
Ces amortissements s'effectueront sur 5 ans.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Séance du 8 juillet 2013

Délibération n°7.1.2013- Personnel communal Création d'un poste d'agent polyvalent à temps non complet

En raison :

- du départ en retraite d'un agent communal titulaire,
- de la création d'une classe supplémentaire à l'Ecole Primaire,
- d'une augmentation d'un nombre d'enfants déjeunant au restaurant scolaire,
- de la création de locaux municipaux situés au presbytère qui sont à entretenir,

il y a lieu de créer un emploi d'une durée hebdomadaire de 10h30 (temps de travail annualisé) à compter du 1er septembre 2013.
Délibération adoptée à l'unanimité.
Cette offre est consultable sur le site www.cap-territorial.fr

Délibération n°7.2.2013- Personnel communal Modification du temps de travail de 3 agents

Il s'agit des postes suivants :

- 1 Poste d'adjoint technique de 2ème classe : 20/35ème augmenté à 23,5/35ème (temps de travail annualisé)
- 1 Poste d'adjoint technique de 2ème classe : 29,5/35ème augmenté à 32,5/35ème (temps de travail annualisé)

Il est précisé que ces deux agents ont donné leur accord et que le Comité Technique Paritaire sera saisi conformément à la réglementation.

- 1 Poste d'adjoint technique de 2ème classe : de 17/35ème augmenté à 18/35ème (temps de travail annualisé)

Conformément à la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, l'augmentation de cet horaire de travail étant inférieure à 10 %, n'est pas soumise à l'avis préalable du CTP.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°7.3.2013- la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.

Les collectivités locales peuvent désormais choisir d'effectuer la transmission des actes soumis au contrôle de légalité par voie

électronique. Le décret du 7 avril 2005 a fixé les modalités pratiques de la télétransmission et précise notamment que la collectivité doit avoir recourt à un dispositif homologué et qu'une convention doit être conclue avec le Préfet.
Délibération adoptée à la majorité des membres présents avec 12 voix « Pour » et une abstention.

Délibération n°7.4.2013- Convention à intervenir avec AEL- Année scolaire 2013/2014

Une nouvelle convention est formalisée pour l'année scolaire 2013-2014 avec l'Association Ecole et Loisirs, qui gère la garderie périscolaire, prenant en compte :

- de nouveaux locaux suite aux travaux effectués au groupe scolaire N°2.
- la mise à disposition de 5 agents municipaux

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°7.5.2013-Diminution du nombre d'adjoints de la commune

La commune dispose d'un effectif maximum de 5 adjoints. Suite à la démission du poste de 1er adjoint accepté par Monsieur le Préfet en date du 10 septembre 2010, le nombre de postes d'adjoints avait été porté à 4.
Suite à la démission de Monsieur Frédéric MATHIEU du poste de 2ème adjoint, et en l'absence de candidat, il est proposé de porter à 3 le nombre de postes d'adjoints.
Délibération adoptée à l'unanimité.

***

Rappel : le compte rendu du Conseil Municipal est affiché en mairie.

***

Informations diverses

- **Dates des prochains conseils municipaux**

  Lundi 9 septembre à 20h30
  Lundi 14 octobre à 20h30
  Lundi 9 décembre à 20h30

- **Achat de mobilier**

  De nouveaux locaux municipaux étant à équiper, et en raison des besoins exprimés par la paroisse, le mobilier de la salle du conseil sera transféré au Presbytère, et le mobilier de la salle du conseil renouvelé.

- **Rappel :**

  Les brûlis sont interdits sur la commune. Les déchetteries sont à votre disposition. Tout délit sera sanctionné par une amende.

Transfert éventuel de compétence « EAU POTABLE » à la C.C.P.F.

En 2011, M. le Préfet a fait connaître aux communes du pays de Filière, **son souhait** de voir la Communauté de Communes prendre les compétences « Eau Potable ». Ceci impliquerait la suppression des trois structures existantes :
-la régie communale des eaux de Nâves
-la régie communale des eaux de Villaz ;
-Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Filière qui dessert les 7 autres communes de la Communauté de Communes.
Une première réunion a eu lieu en Février 2011 avec des élus et des agents techniques.
La Communauté de Communes a décidé de réaliser une étude permettant d'une part, de mettre à jour le Schéma Directeur d'Alimentation en eau potable du pays de Filière et d'autre part, de réaliser une étude d'opportunité du transfert des compétences Eau potable à la Communauté de Communes du Pays de Filière.
Pour ce faire, un cabinet a été missionné par la Communauté de Communes afin d'effectuer ce travail qui nécessite la collecte de nombreux éléments tant techniques que financiers.
Cette étude a été suivie par un comité de pilotage composé d'élus des différentes collectivités, de techniciens, de représentants de l'A.R.S (anciennement la D.D.A.S.S), du Conseil Général et a nécessité plusieurs réunions du comité de pilotage. La collecte des éléments techniques et financiers dans les trois structures existantes a mobilisé de nombreuses heures des personnels techniques et administratifs. Des rencontres avec le bureau d'études et les élus ont eu lieu dans chaque entité.
Lors d'une réunion de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (C.D.C.I.), en date du 24 avril 2013, M. le Préfet a rappelé que l'objectif pour 2013 était de continuer à parvenir à la couverture totale du Département par des Etablissements Publics de Compétence Intercommunale (E.P.C.I.) à fiscalité propre et d'avancer en matière de rationalisation des syndicats intercommunaux pour les besoins de simplification et d'économie d'échelle, tout en respectant la volonté des communes.
Le lundi 13 mai 2013, les maires de Nâves et Villaz ont rencontré le Sous-Préfet, suite à leur demande. Ce dernier a rappelé la volonté du Préfet de voir la compétence « eau potable » transférée à la Communauté de Communes. Il a

bien été rappelé dans la discussion qu'il s'agissait d'une orientation et pas d'une obligation, mais il a insisté sur le bouclage de sécurité entre nos deux communes et celles du Syndicat.

L'étude d'opportunité du transfert de compétence a été présentée au conseil municipal de Villaz le 24 juin lors d'une séance de travail et au conseil municipal de Nâves le 24 juillet lors d'un conseil privé. Le dossier final devrait être terminé cet automne.

L'étude réalisée a fait ressortir notamment :

- **que le Schéma Directeur prévoit une jonction dite de secours** entre le Syndicat Intercommunal de la Filière et Villaz par une interconnexion des réseaux existants à Aviernoz et à Disonche (VILLAZ). Il est précisé que l'eau de l'interconnexion de secours, **nécessaire en cas de soucis d'un côté comme de l'autre,** vient du pont de Pierre : il n'existe donc **aucun risque de contamination par les mâchefers.** Cette ressource est d'ailleurs clairement identifiée dans les annexes sanitaires « Eau Potable » du PLU révisé et approuvé en 2011. **Le bouclage de sécurité pourrait se réaliser, sans transfert de la compétence Eau Potable à la Communauté de Communes.**

-**que le prix de l'eau augmenterait**, que l'on reste indépendant ou que la compétence soit transférée.

-**que cette augmentation serait due aux travaux nécessaires** prévus dans le cadre du schéma directeur et à l'évolution des normes en matière de production et de distribution d'eau potable. Ces travaux porteraient sur les ressources, la qualité de l'eau (traitement), le renouvellement des canalisations, la sécurisation, et la défense incendie.

-**la réglementation ferait aussi augmenter les prestations du service** donc les charges de personnel.

L'éventuel transfert des compétences aurait également des conséquences sur les personnels techniques et administratifs de nos deux communes, qui sont actuellement tous affectés, en temps partiel, au service des eaux. A terme, ils devraient choisir entre rester « personnel communal » ou passer « personnel communautaire affecté au service des eaux de la Communauté de Communes ». A ce sujet, une première réunion a eu lieu le 26 juin 2013.

Un groupe de travail devrait également se constituer pour analyser au mieux les conséquences pour les employés et les collectivités des différentes composantes. ***Le problème humain a été abordé bien trop tard dans l'étude et nous le déplorons.***

Le dossier complet de l'étude sera remis aux différentes collectivités cet automne. Ce dernier est bien évidemment nécessaire à la décision des communes.

En septembre, le conseil communautaire délibèrera sur le transfert de la compétence de l'eau potable. Puis dans un délai de 3 mois (délai imparti pour la prise de décision des communes en retour à la délibération par la CCPF), les communes devront délibérer sur ce sujet.

A ce jour, aucune décision n'a été prise ni par la Communauté de Communes, ni par les différentes collectivités. Des informations complémentaires suivront dans les prochains numéros.

OCTOBRE ROSE

Octobre est devenu le mois de mobilisation pour le dépistage du cancer du sein.

Le comité féminin pour le dépistage du cancer du sein de Haute-Savoie est engagé depuis plus de 10 ans dans cette opération, soutenu par l'Association des Maires de France.

Le but est de rappeler aux femmes que le dépistage précoce du cancer du sein est actuellement le moyen le plus efficace pour gagner la bataille contre cette maladie qui touche 1 femme sur 8, et de les convaincre de se faire dépister.

La commune participera à cette action, et se teintera probablement….. en rose.

INTERCOMMUNALITE

DECHETS

Pour répondre à une demande grandissante des habitants, la Communauté de Communes du Pays de Fillière a engagé une collecte des capsules de type NESPRESSO et des cartouches d'imprimante. La société COLLECTORS assure gratuitement la collecte et prend en charge le recyclage !

Trois points de collecte sont désormais à la disposition des usagers :

- → Déchetterie des Ollières
- → Déchetterie de Villaz
- → Siège administratif de la CC Pays de Fillière (Thorens-Glières)

Ce geste permet d'augmenter les tonnages de déchets valorisés et de réduire le recours à l'incinération de plus en plus onéreux !
Voici le lien à la page du site internet sur ce sujet : http://www.paysdefilliere.com/Collecte-des-capsules-Nespresso-et,412

L'APPEL A PROJETS JEUNES ' MIEUX VIVRE EN MILIEU RURAL''

Vous avez entre 13 et 22 ans, avec vos amis, vous avez des idées. Vous voulez vous engager dans une action qui vous tient à cœur. Vous souhaitez faire bouger les choses autour de vous et voir votre projet se réaliser.
Alors participez à l'appel à projets MSA ''Mieux vivre en milieu rural'' et devenez acteurs de votre territoire de vie !
Ce concours peut vous permettre de remporter une bourse pour concrétiser ce projet.

Pour retrouver tous les primés de l'édition 2012/2013, rendez-vous sur la page www.facebook.com/myMsa

✜ **Comment s'inscrire ?**

vous êtes un groupe de trois jeunes au minimum, âgés de 13 à 22 ans,
vous êtes assurés à la MSA ou vous vivez en milieu rural.

✜ **Quels peuvent être les domaines de votre action ?**

culture et arts, solidarité et citoyenneté, santé et activités physiques sportives, démarches innovantes et thématiques inexplorées.

✜ **Comment sont sélectionnés et primés vos projets ?**

Votre MSA sélectionne les meilleurs dossiers et en présente quelques-uns pour participer au concours national.

✜ **Quelles sont les récompenses ?**

Une bourse de 500 € à 4 000 € pourra vous être attribuée pour concrétiser votre action. Si votre projet est primé au niveau national, vous serez invités à la cérémonie de remise des prix au Salon International de l'Agriculture.

Retirez votre dossier de candidature sur www.msaalpesdunord.fr ou au 04 76 88 76 21
Date limite de dépôt : 22 novembre 2013

COMMUNICATION

LES ASSOCIATIONS

AEL : garderie péri- scolaire

Assemblée Générale AEL

MERCREDI 4 SEPTEMBRE 2013

Si vous avez inscrit votre enfant à la garderie, vous êtes désormais adhérent d'AEL et êtes à ce titre, attendu pour l'Assemblée Générale ordinaire de l'association qui se tiendra le premier mercredi de septembre, à la garderie, à partir de 20 heures.
L'occasion de vous informer sur le bilan de l'année passée et sur le nouveau fonctionnement qui se met en place à cette rentrée.
L'occasion aussi pour vous de rejoindre une équipe où l'efficacité rime avec convivialité et partage des responsabilités. Nous vous proposerons de participer activement à l'évolution du service en venant renforcer l'équipe dirigeante composée de parents comme vous qui ont (ou auront) besoin de cette prestation pour le plus grand bonheur de nos enfants.
Alors si vous avez besoin de la garderie pour travailler sereinement, si vous avez un peu de temps disponible, des compétences spécifiques (gestion du personnel, secrétariat, finance, communication…) ou tout simplement de l'enthousiasme et l'envie de donner un coup de main,
l'association AEL, gestionnaire de la garderie, a plus que jamais besoin de vous !

LES RENARDEAUX

Après une année 2012/2013 bien remplie en évènements et en émotions, nos petits RENARDEAUX (nouveaux et confirmés) reprennent du service en pleine forme.

Le premier évènement, pour se retrouver et partager, sera le sympathique

- 1ER CAFE PARENTS

VENDREDI 30 AOUT (7H30-9H30) dans le Hall de la MULTI, ouverts à toutes les mamans et papas de la crèche.

- Soirée accueil des familles**,** (nouvelles et confirmées),
MARDI 24 SEPTEMBRE, à partir de 18H30, à la MULTI**,** autour du projet pédagogique, ainsi qu'autour du pot de l'Amitié. (A l'occasion de cette réunion, aura lieu pour débuter, une Assemblée Générale extraordinaire, pour approuver les modifications du Règlement Intérieur de la MICRO)

- Un moment convivial se fera dans l'enceinte de la MICRO**,**
JEUDI 17 OCTOBRE à partir de 18H00, pour tous les parents de la MICRO.

- 2ième CAFE PARENTS

VENDREDI 18 OCTOBRE (7H30-9H30) dans le Hall de la MULTI, ouverts à toutes les mamans et papas de la crèche.

Pour finir, un petit mot, qui sera plus développé au sein des RENARDEAUX et dans le prochain VILLAZ INFOS, 2ième FETE DE L'ENFANCE DEPARTEMENTALE de l'ACEPP 74, LES RENARDEAUX y participeront très activement :

- **du 18 au 23 NOVEMBRE 2013**

Pour se faire, une commission sera ouverte, à la RECHERCHE de PARENTS, volontaires et inventifs, afin de penser cet évènement POUR NOS ENFANTS.

Vous pouvez dès maintenant, vous mettre en contact pour tous renseignements avec

Laurent AUGER 06.16.17.36.46.

LES RENARDEAUX vous souhaitent une bonne rentrée.

PAROISSE
SAINT MARC DU PARMELAN

AGENDA

- **Dimanche 8 septembre :**

messe à l'église de Villaz à 10h. C'est l'occasion pour ceux qui le souhaitent, d'un ressourcement spirituel pendant la vogue de Villaz. La vogue correspond à l'ancienne « fête patronale » du village qui est placé sous le patronage de « la Nativité de la Vierge » fêtée le 8 septembre.

- **Dimanche 15 septembre à 10h :**

messe télévisée à l'église de Thorens, retransmise sur « France 2 » dans l'émission « Le jour du Seigneur ».

- **Dimanche 6 octobre :**

Messe des familles pour la rentrée des catéchismes, à 10h à l'église de Villaz. Un « Temps fort » avec les enfants est prévu avant et après la messe.

- **Vendredi 1er novembre :**

fête de la TOUSSAINT, messe à 10h à l'église de Cuvat.

INSCRIPTIONS AU CATECHISME :

Cette inscription ne concerne que les enfants du CE1 ou les nouveaux arrivants. Les enfants des autres années, qui ont déjà suivi une année de catéchisme, sont automatiquement réinscrits.
Pour la rentrée 2013, l'inscription peut se faire dès maintenant :

- soit le samedi matin à la permanence d'accueil de 10h à 11h30 au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère de Villaz.
- soit par téléphone, à Marie-Hélène Grosset-Janin au 04 50 64 91 01 .

Deux samedis seront particulièrement consacrés aux inscriptions et renseignements, **les 21 et 28 septembre**, à la permanence d'accueil de Villaz.
Le catéchisme commencera par un « temps fort » **le dimanche 6 octobre à Villaz**.

INFORMATIONS

- Accueil paroissial du samedi matin, de 10h à 11h30:

A partir du samedi 7 septembre 2013, cet accueil aura lieu à nouveau dans la salle au rez-de-chaussée du bâtiment de l'ancien presbytère (en face l'église), au fond du couloir.

- Organisation des messes de la paroisse Saint Marc qui regroupe cinq villages, pour mémoire :

Villaz : 1er dimanche de chaque mois à 10h et tous les mercredis à 18h.
Nâves : 3ème dimanche de chaque mois à10h.
Pringy : tous les samedis soirs à 18h30 (messe anticipée du lendemain dimanche)
Argonay : 2ème dimanche de chaque mois à 10h.
Cuvat : 4ème dimanche de chaque mois à 10h.

- Deux départs sur la paroisse :

Le père Martin RICHARD qui aidait notre curé sur la paroisse, nous quitte, il est nommé curé de la paroisse St Jean Bosco en Chablais, il résidera à Bons en Chablais. Nous lui dirons au-revoir le 22 septembre au cours de la messe de 10h à l'église de Cuvat.
L'organiste de Villaz/Nâves, Yves Cathala, quitte Villaz à la fin de 2013.
Tout candidat successeur sera accueilli avec joie, pour la messe dominicale mensuelle à Villaz et à Nâves, ainsi que pour les répétitions de la chorale paroissiale, un soir par semaine.

- Dépôt de linge et d'articles de maison pour l'association ALPABI :

Il continuera à se faire au fond de l'église, car cet emplacement est très pratique puisqu'il permet de déposer à tout moment, comme beaucoup de donateurs le savent déjà.
L'association ALPABI remercie tous les généreux donateurs qui, depuis deux ans, ont donné des articles de qualité en grande quantité.
Pour l'information des nouveaux habitants, ALPABI est une association « loi 1901 » qui a pour mission de créer des emplois destinés à aider des personnes en difficulté, à se réinsérer dans la vie sociale et professionnelle. Ces emplois sont créés dans le cadre d'une structure officielle appelée « Chantier d'insertion », sous forme de contrats aidés par le Département, la Région et l'Etat. Ils consistent à collecter, trier, préparer et vendre des vêtements et des articles de maison de deuxième main.
La vente se fait dans un magasin et deux boutiques sur La Roche et Sallanches. Ces points de vente sont accueillants.Ils ne mettent en vente que les meilleurs articles, à des prix modiques et ils s'adressent à tout public.
4 salariés permanents encadrent 25 personnes en contrats aidés.

Adresse à La Roche : 37 rue des Remparts (près de la mairie).

F.J.E.P

Les inscriptions seront prises lors de l'Assemblée Générale du FJEP qui aura lieu le

MARDI 10 SEPTEMBRE 2013 A 20h30
Salle des fêtes de Villaz

Séance d'inscriptions supplémentaire

SAMEDI 14 SEPTEMBRE 2013 de 9h00 à 12h00
Salle des fêtes de Villaz

Vous trouverez annexé le programme d'activités pour la nouvelle saison.

Nouveau : Activité CIRQUE
Animation: Sophie FEISSEL
Renseignements **:**
Christian FRISSON 06 82 54 96 38
Découverte et initiation ludique aux arts du cirque : renforcer la psychomotricité, développer la curiosité, favoriser la créativité : échauffement, assouplissement, acrobatie au sol, équilibre sur mains et sur objet, pyramide, jonglerie... Tranches d'âge 5/7ans, 8/10 ans ,11/14 ans, 15 ans et plus.
Le mercredi à partir de 13h30 horaires à déterminer.
Tarif : 160 € (cours d'1 h)
Minimum 8 personnes)

FILIERE AVENTURES
AUTOMNE 2013

VICTOIRE SUR LES SOMMETS
…
MONT-ROSE 4554 m.

POUR LES JEUNES AVENTURIERS DE VILLAZ.

A l'occasion de la vogue de Villaz **JOURNEES PORTES OUVERTES ET FOULEE VILLAZOISE.**
Le samedi 07 septembre.et dimanche 08 septembre de 14h à 17 h à la salle d'escalade de Villaz (locaux communaux près de la déchetterie).
DECOUVERTE DE NOS ACTIVITES ET RENCONTRE AVEC LES ANIMATEURS.
Renseignements; inscriptions
Secrétaire : 06 87 84 76 63
REPRISE DES ACTIVITES A PARTIR DU 10/09/2013.

AUTOMNE :
-Escalade au Pan :
- 1h le mardi pour les 6-8 ans de 16h45 à 17h45.
- Escalade en extérieur ou au pan suivant la météo.
Le mercredi.
- Matin 9/12 h pour les 8/10 ans.
- Apres midi 14/17h pour les 10/12 et 13/15 ans.
- Escalade ados et adultes le mardi et vendredi en soirée avec nos clubs partenaires, et samedi et dimanche en accès libre de 14h à 17 h.

SORTIES PONCTUELLES :
-RANDO VTT POUR TOUS le dimanche 15 septembre au Plateau des Glières et grande descente vers le Fier pour les amateurs.
-RANDO TOUT TERRAIN le dimanche 22 septembre
-ESCALADE ADULTES les samedis 14, 21 et 28 septembre.
-STAGE VTT à Toussaint dans le Dévoluy, trial, descente, randonnées sur 3 jours.

REPRISE DES ACTIVITES HIVER à partir du 11 Décembre.
SKI ALPIN – SNOW BOARD – RANDOS les mercredi, samedi et dimanche.
RENSEIGNEMENTS/INSCRIPTIONS :
SITE INTERNET www.filiereaventures.fr

CLUB « QUESTIONS POUR UN CHAMPION »

Notre club est ouvert tous les jeudis de 19 h 00 à 22 h 30 et plus tard si " affinités "; venez au club de la filière (sous la Poste) si le cœur vous en dit.
Nous sommes là pour jouer en toute simplicité, sans enjeu, si ce n'est celui de " battre " son voisin.
Fin juin, notre club a reçu, dans le cadre de notre championnat Rhône-Alpes, les clubs de Brignais et Saint Chamond ; très bonne ambiance comme d'habitude, la réussite des participants de notre club (certains sont arrivés premiers , bravo à eux !!!) et repas partagé dans notre local avec des petits plats concoctés par certains membres du club. Bravo et merci à toutes et à tous.
Pour donner un petit air d'humour à cet écrit, quelques "perles" "piochées" ici et là :
A la question :
"Quel adjectif désigne un jambon cru espagnol issu de la patte arrière du porc blanc"?
Une personne a répondu : "cyrano". Cette personne venait probablement de vacances en Dordogne ....et pensait au délicieux foie gras de cette région !!!
La bonne réponse était évidemment "serrano ».
Une autre petite "perle" :
A la question :
"Quel mot désigne à la fois un mollusque et une partie de l'oreille" ?
Quelqu'un a répondu : "colimaçon ». Etait-il dur d'oreille?!!!
La réponse était :"le limaçon";
Une dernière :
A la question :
"A Versailles, qui fut le créateur du potager du roi"?
La réponse donnée fut : "Jean Baptiste de la quinine ». Un moustique avait dû piquer celui ou celle qui a répondu !
La bonne réponse était " Jean Baptiste de la Quintinie ".

- Reprise du championnat Rhône-Alpes en septembre

Nous accueillons chaleureusement tous et toutes les nouvelles recrues. Osez tester vos connaissances dans la joie, la bonne humeur et la convivialité. Nous jouons sérieusement sans nous prendre au sérieux.

ASSOCIATION DANSE ET CULTURE

ZUMBA :

Les cours sont assurés par Johanna BEVILLARD.

Ils ont lieu le mardi à la salle de gym (en dessus de la salle des fêtes).

- De 19h à 19h45
- De 20h à 20h45

Inscription à la salle des fêtes de Villaz,
le mardi 24 septembre 2013,
à partir de 18 heures.

La reprise des cours, le mardi 01/10/2013.

DANSE :

Les cours de danse « modern jazz » sont assurés par Johanna BEVILLARD, professeur diplômée d'Etat.

Ils ont lieu le jeudi à la salle de gym (en dessus de la salle des fêtes).

- De 17h à 17h45 pour les 4/6 ans
- De 17h45 à 18h45 pour les 7/9 ans
- De 18h45 à 19h45 pour les ados/adultes
- Le mardi – de 17h45 à 18h45 pour les 10/13 ans.

Planning provisoire en fonction du nombre d'inscription.

Inscription à la salle des fêtes de Villaz,
le jeudi 26 septembre 2013
à partir de 18 heures.

Reprises des cours le jeudi 03/10/2013.

Renseignements :
Johanna Bévillard 06.65.65.00.89
Christine Bévillard 04.50.60.66.31
06.30.21.90.17
Mail : adcvillaz@gmail.com
Site internet : adc-danse-villaz@clubeo.com

ASSOCIATION SPORTIVE DU PARMELAN

C'est la reprise !!!

Les entrainements et dates de reprise par catégories sont les suivants :

Catégories	Jours d'entrainement	Reprise-le
Séniors nés avant 1994	Lundi, Mercredi et vendredi à 19h30	Mercredi 24 /07
U 17 nés en 1997/1998	Mercredi et vendredi à 18h00	Lundi 19 /08
U 15 nés en 1999/2000	Mercredi et vendredi à 18h00	Lundi 19 /08
U 13 nés en 2001/2002	Lundi à 18h00 et Mercredi à 16h00	Mercredi 28 /08
U 11 nés en 2003/2004	Mercredi à 14h00	Mercredi 28 /08
U 9 nés en 2005/2006	Mercredi à 10h00	Mercredi 28 /08
U 7 nés en 2007/2008	Mercredi à 10h00	Mercredi 28 /08

Le club, ses dirigeants et ses éducateurs souhaitent accueillir et encadrer quel que soit leur niveau de pratique, les garçons et filles, jeunes et moins jeunes, au sein de nos différentes équipes.

Toutes les personnes intéressées par ces projets peuvent nous rejoindre et doivent nous contacter !!

Stade : 04.50.64.90.34

Mathieu DUPORT-ROSAND,
Responsable jeunes : 06.62.41.26.06

Maxime MANDALLAZ,
Correspondant au club : 06.08.09.61.63

Philippe DEBORDE,
Correspondant séniors
debordephilippe@hotmail.fr

Ou par Email sur asp.villaz@orange.fr

Pour découvrir l'activité, les jeunes joueurs seront accueillis librement pour les premiers entraînements.

CALENDRIER DU CLUB

Mercredi 4 Septembre :
INSCRIPTION et visite médicale,
au stade LOUIS BAUD
pour les catégories jeunes.

Le Samedi 7 Septembre :
Soirée Moules-Frites
(possibilité à emporter) à la Vogue.
Nous comptons sur la présence de beaucoup de monde pour cette manifestation au profit du club de VILLAZ.

BATTERIE FANFARE

Les musiciens de l'Echo du Parmelan vous invitent à venir les écouter
le **Dimanche 1er Septembre**
à la fête paysanne à Sillingy
et
le **Dimanche 8 Septembre**
lors de la Vogue de Villaz.

Nous vous rappelons également que nos rangs sont ouverts à tous ! N'hésitez pas à venir assister à nos répétitions le mardi soir à 20h30, sous la salle des fêtes de Villaz, dès fin Août, pour vous faire une idée de nos différents registres.
Nous vous accueillerons à bras ouverts ! Bonne rentrée à tous.

CHORALE PRELUDE

Sous la direction de Jean Marie Maurer, la chorale PRELUDE repart pour une nouvelle année avec un répertoire très varié, autant classique que moderne.

Hormis les chants lyriques et religieux sur partition, nous apprenons également à chanter par cœur, notamment des canons, chansons folkloriques, chansons à gestes, chansons à boire et bien d'autres. Il n'est pas nécessaire de savoir lire la musique, l'envie de chanter suffit.

Prélude a présenté plusieurs concerts pendant l'année écoulée et prépare **actuellement son nouveau programme de** représentations, concerts culturels et associatifs ainsi que des participations aux mariages sur demande.
Nous aimons chanter, échanger et partager de bons moments dans une belle convivialité.

Les répétitions reprennent le **2 septembre 2013**, à la salle de la Filière, sous la poste (locaux provisoires), tous les lundi soir de 20h00 à 22h00.
La cotisation annuelle est de 90 €.

Vous qui aimez chanter ou souhaitez juste « voir », venez nous rejoindre pour assister à l'une de nos **répétitions ouvertes au public** les **lundi 9 septembre** et **16 septembre à 20h00**
ou contactez notre président
Jean Marc Bonin au 04 50 60 68 02.

Nous sommes heureux de vous accueillir !

HATHA-YOGA, RELAXATION

L'association vous propose à partir du 16 septembre 2013 un cours de yoga en petit groupe de 4 personnes maximum

- le lundi de 18h30 à 19h45
- le jeudi de 09h45 à 11h00

Au 387 Route des Ailles à VILLAZ

Ses professeurs, Marie-Claude et Jocelyn JOLLIOT sont diplômés de l'Ecole Française de Yoga de l'Est.

« Notre cours de yoga est un temps fort pour se retrouver, renforcer le corps et le mental. Postures, étirements, assouplissement, respirations, concentration et relaxation sont des clefs pour le mieux-être. La pratique que nous proposons est basée sur des exercices simples adaptés à tous. Pour élaborer nos cours, nous tenons compte de vos capacités physiques. Chacun travaille pour lui en fonction de ses capacités du moment ».

L'adhésion à l'association est de 6 euros. Le tarif annuel des cours est de 180 euros pour 30 séances (fournir un certificat médical).
Il n'y a pas de cours durant les vacances scolaires.

Prévoir une tenue souple, un pull, un tapis et un plaid pour la relaxation. L'inscription et le règlement s'effectuent à l'issue de la première séance.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement !

ASSOCIATION HATHA-YOGA,
RELAXATION
387 route des Ailles - VILLAZ
Tel : 06 88 23 83 59
Courriel : hyr74villaz@yahoo.fr

Rentrée de l'école de tennis :
Le mardi 3 septembre.
Rappel :
Cette année, les cours auront lieu :
- *le mardi et le jeudi soir,*
- *le mercredi après-midi,*
- *le samedi après-midi.*

Assemblée générale :
Elle se tiendra **le samedi 14 septembre à 10h au chalet du tennis.**
Vous pourrez venir dès 9h pour vous inscrire et prendre les nouveaux badges pour la saison 2014 !

Championnats par équipe :
Championnats mixtes d'automne :
Les matchs auront lieu tous les week-ends (samedi après-midi, dimanche), du samedi 7 septembre au dimanche 6 octobre.
Des entrainements dirigés, pour les compétiteurs, vont être mis en place.
Plus d'informations sur le site :
www.tennis.villaz.fr

L'association des parents d'élèves de Villaz vous invite à son **Assemblée Générale le jeudi 12 septembre à 20h** dans la salle de la garderie.

Lors de cette réunion nous vous présenterons les bilans moral et financier de l'année 2012/2013, nous constituerons la liste que notre association propose en tant que délégués de classes et commencerons une nouvelle année avec de nouveaux membres de nouvelles idées.
L'Association de Parents d'Elèves est une association à but non lucratif créée en 1989. Elle a plusieurs missions :

MISSION N°1 : Améliorer le quotidien des enfants au sein des écoles et veiller à leur sécurité. L'association sert d'intermédiaire entre les parents et les enseignants en cas de problèmes. Elle peut aussi tout simplement transmettre un message.

Comment ?
L'APE intervient auprès du directeur d'école, par le biais des membres de son bureau ou celui des représentants de parents d'élèves élus qui participent aux différents conseils d'école.

MISSION N°2 : Réunir des fonds et les redistribuer aux classes, afin de leur permettre d'effectuer des sorties, d'assister à des spectacles, d'acheter du matériel éducatif ou sportif.

Comment ?
Au travers de diverses manifestations (Fête de l'Automne – Marché de Noël – Fête de l'Ecole,…) et des cotisations.

MISSION N°3 : Organiser, en partenariat avec les enseignants et la commune, diverses manifestations pour rendre les écoles maternelles et primaires plus vivantes.

Comment ?
Avec l'aide de tous les parents volontaires qui souhaitent accorder un peu de leur temps et leur soutien lors des diverses manifestations : Fête de l'Automne, Marché de Noël, Soirée Cabaret, Vente de pains au chocolat, Fête de l'Ecole,...etc.
Comment ?
En participant à l'organisation des manifestations telles que le marché de Noël, la Fête de l'Ecole (les dates des réunions préparatoires sont affichées aux écoles)
.
Il est nécessaire de préciser que les actions engagées par l'APE sont destinées à tous les enfants de l'école sans distinction, conformément au principe de laïcité..
Si vous avez des idées ou simplement du temps pour participer aux manifestations organisées tout au long de l'année, n'hésitez pas à vous faire connaître, nous avons besoin de toutes les bonnes volontés !
Vous trouverez les dates de nos réunions affichées régulièrement ou distribuées dans le cahier des enfants.

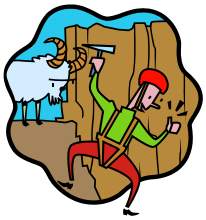

CLUB DES SPORTS

ESCALADE EN SALLE
(session d'automne 2013)

Matinée porte ouverte à la salle d'escalade, dimanche 8 septembre de 9h30 à 12h30 (dans le cadre de la Vogue)

-- Animations d'escalade encadrées par Cyril, l'éducateur du club
-- Slack-line

Inscriptions :
A la salle d'escalade (bâtiments municipaux à droite avant la déchetterie)

- Dimanche 8 septembre de 9h30 à 12h30 (jour de la Vogue)
- Vendredi 6 septembre de 18h à 19h30

Apporter un certificat médical (indispensable)

Groupes d'escalade proposés :

- 5/6 ans : jeudi de 17h30 à 18h30 – en salle uniquement - 10 séances du 12 septembre au 28 novembre - 70€
- 7/10 ans : vendredi de 17h30 à 19h30 – en salle (1h30) ou en extérieur (2h) selon la météo – 12 séances du 13 septembre au 13 décembre - 115€
- 11/15 ans : lundi de 17h30 à 19h30 – en salle (1h30) ou en extérieur (2h) selon la météo – 12 séances du 09 septembre au 16 décembre - 115€
- adultes : mardi de 18h30 à 20h30 – en salle ou en extérieur selon la météo – 6 séances du 10 septembre au 15 octobre - 54€
  Option 4 séances en salle du 5 novembre au 26 novembre – 36€
- pour les groupes enfants : 1 parent accompagnateur par séance pour les sorties en extérieur

Et déjà pour le printemps 2014 :
Fonctionnement analogue sur 14 séances du 17 mars au 6 juillet

SKI
Notez déjà nos dates d'inscription (locaux à côté de la salle d'escalade):

-- Vendredi 8 novembre de 18h à 20h
-- Samedi 9 novembre de 10h à 12h

Et n'oubliez pas, la compétition pour les 9/14 ans (cependant facultative au Club des Sports), ce sont avant tout des rencontres sportives et conviviales comme il y en a dans tous les sports à cet âge-là (environ 4 courses dans l'hiver).

ASSEMBLEE GENERALE
Vendredi 11 octobre à 20h
à l'école de Villaz

CONTACTS :
fradetvillaz@cegetel.net et notre site internet www.csvillaz.new.fr (fiche d'inscription téléchargeable sur notre site)

PLEIN AIR AVENTURE

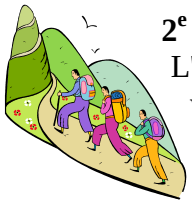

2e édition de la Foulée Villazoise

L'équipe de Plein Air Aventure vous donne rendez-vous pour la 2e édition de la Foulée Villazoise qui se déroulera **le dimanche 8 septembre dans le cadre de la traditionnelle vogue!**

Partez à la découverte des sentiers du massif du Parmelan sur deux parcours accessibles à tous, en courant ou en marchant selon votre envie !

Avec un départ au coeur de Villaz, vous évoluerez sur des sentiers balisés pour une boucle de **16 km et 950m de dénivelé positif** pour la **Grande Foulée** et **10km et 600m de dénivelé positif** pour la **P'tite Foulée**.
N'hésitez pas à vous inscrire, quel que soit votre niveau, le but étant de partager un moment convivial en famille et entre amis !

Le départ marcheur (pour la P'tite et la Grande Foulée) se fera à 8h devant la salle des fêtes, et celui de la Grande Foulée, version course, à 9h au même endroit.

Pour les **enfants**, c'est au centre du village que ça se passe! Le départ sera donné à 11h pour le parcours qui leur sera dédié ! Accessible dès 5 ans, ils pourront courir en s'amusant!

Tout le monde se réunira à midi autour du désormais traditionnel repas champêtre avant de profiter des manèges! Les cartes pour le repas sont également en vente dans les commerces de Villaz.

Retrouvez toutes les infos,
tarifs et bulletins d'inscriptions sur :
Notre blog: **fouleevillazoise.canalblog.com,**
Par mail à : **pleinairaventure@hotmail.fr**

LE BALAFON SAVOYARD

Notre Assemblée Générale se tiendra
le samedi 19 Octobre
à la salle des fêtes
à 20h.30

Nous vous présenterons un film retraçant, entre autre, la vie à Doudou au mois de juin, début de la saison de pluie.

Par ailleurs, nous envisageons d'envoyer un containeur. Nous cherchons donc des habits, des outils et surtout des vélos.

LA BIBLIOTHEQUE

A partir de la rentrée scolaire, les horaires d'ouverture de la bibliothèque reprendront leur rythme habituel :
Mercredi de 16h à 18h
Vendredi de 16h à 17h30
Samedi matin de 10hà12h.

Des séances **de Kamishibai** (histoires imagées et racontées) sont prévues le **09 Octobre** ainsi qu'une **bourse aux BD** le **23 Novembre**.
Notre bibliothèque est animée par des bénévoles ; c'est une tâche agréable et intéressante aussi bien par la découverte des ouvrages que par l'échange avec des lecteurs enfants ou adultes.
Si vous désirez vous joindre à notre équipe, nous vous accueillerons avec grand plaisir.

O' FIL' D'HIER

Danses Traditionnelles en Pays de Fillière

Voici le temps de la rentrée scolaire, mais aussi des loisirs pour enfants et adultes
Notre association vous propose de connaître les danses, chants et coutumes d'autrefois.
Nos répétitions ont lieu le vendredi soir de 20h30 à 22h00 à la MJC de Thorens-Glières (salle du bas) ; n'hésitez pas à nous rejoindre pour essayer et peut-être faire partie de notre groupe. Deux petites filles dansent déjà avec nous, elles attendent des partenaires « garçons » ; ils seront les bienvenus.
Vous aussi, parents, venez passer un bon moment en notre compagnie.
Nous serons présents au forum des associations le samedi 8 septembre de 9 h à 12 h à Thorens et vous pourrez faire la connaissance de notre groupe. Le même jour, la MJC prendra les inscriptions annuelles pour ses activités extra-scolaires
A très bientôt
A.M. Dall'Aglio

Contact :
0450602133 Dall'Aglio Villaz
site internet : www.ofildhier.fr

6/7/8 SEPT.

VOGUE DE VILLAZ

VENDREDI 6 :

Concert CELTIQUE, Chef-Lieu de Villaz,
20h00 21h15 : Jean Guy et les escarmouches
21h30 23h00 : Pass' moi le Celte
23h00 00h00 : Festif 'Mix !
Organisé par SEM'Rock

SAMEDI 7 :

SOIREE MOULES-FRITES
Chef-Lieu de Villaz, à partir de 19h
Organisée par l'ASP VILLAZ
Vente sur place ou à emporter.

DIMANCHE 8 :

9H : FOULEE VILLAZOISE
Inscriptions à partir de 7H30, départ à 9h. 2 parcours, pour tous les niveaux et une course enfants au cœur du Village!

11H: CONCERT BATTERIE FANFARE : Par la fanfare de Villaz, l'écho du Parmelan

VIN D'HONNEUR: Offert par la municipalité, à la Salle des fêtes

12H : REPAS CHAMPETRE : Organisé par Plein Air Aventure

TOUTE LA JOURNEE :

SAM 7/DIM 8
FETE FORAINE

VIDE-GRENIER : Organisé par le FJEP
Installation exposants à partir de 6h00. Inscriptions avant le 02/09.
(Bulletin à retirer dans les commerces).
Renseignements au 09.52.75.53.90 ou 06.34.95.75.81 ou 06.82.54.96.38

VEHICULES ANCIENS et RECENTS : Organisé par Bien Vivre à Villaz

MUR D'ESCALADE
TROC LIVRES
BALAFON SAVOYARD
BUGNES.....

Mairie de Villaz
74370 HAUTE-SAVOIE